

Devenez accessible sur le web avec Eolas.

81 pourcents des Français utilisent Internet quotidiennement. Pourtant, 90 pourcents des sites web restent encore inaccessibles.

En France, on compte près de 12 millions de personnes en situation de handicap, cela représente 1 personne sur 6.

Le handicap moteur concerne environ 4,3 millions de Français. Sur le web, il peut rendre difficile voire impossible l'utilisation d'un clavier et d'une souris pour réaliser des actions séquentielles ou des combinaisons de touche par exemple.

Le handicap sensoriel touche près de 2,3 millions de personnes en France, dont 1,7 million sont concernées par un handicap visuel. Sur le web, les personnes mal-voyantes vont rencontrer des difficultés avec les contenus non-textuels, les contrastes de couleurs insuffisants et les contenus interactifs.

Enfin, les handicaps mentaux peuvent être d'ordre intellectuels, cognitifs ou psychiques, allant de léger à lourd. Sur le web, ces utilisateurs vont rencontrer des difficultés avec les contenus complexes tel que les formulaires, les contenus en mouvement et les interfaces trop riches.

Afin de réduire les inégalités sur le web, une solution existe l'accessibilité numérique.

L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et services numériques, compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap.

En France, l'accessibilité numérique est obligatoire pour les entités publiques telle que les administrations, les collectivités ou les hôpitaux par exemple.

Les organisations délégataires d'une mission de service public tel que les régies des eaux, et celles constituées pour répondre à un besoin d'intérêt général.

Enfin, Elle est obligatoire pour les entreprises privées dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 250 millions d'euros.

Bien sûr, n'importe quelle entité peut choisir de s'investir pour cette cause et participer ainsi à la réduction des inégalités sur le web !

Pour être conforme, il faut d'abord évaluer le site en réalisant un audit selon les critères du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

À la suite de cet audit, il faut publier les éléments obligatoires en ligne, tel que le niveau de conformité, la déclaration d'accessibilité et le schéma pluriannuel qui en découle.

Attention, l'état prévoit jusqu'à 20000€ d'amende en cas de non-respect de ces obligations.

Chez Eolas, nous sommes certifiés pour vous accompagner tout au long de votre mise en conformité.

Nous réalisons l'audit de votre site et rédigeons un rapport détaillé afin de vous transmettre les résultats.

Nous vous présentons nos recommandations afin d'améliorer le niveau de conformité du site, et nous échangeons ensemble sur les priorités à donner.

Nous mettons en œuvre les corrections convenues ensemble, et réalisons un contre-audit afin de connaître le taux de conformité final.

Grâce à notre investissement pour l'accessibilité numérique, nous sommes fiers d'avoir mis en œuvre le site de la Métropole de Grenoble avec un taux de conformité de 100%.

Eolas est l'une des premières agences web françaises à avoir pris en compte l'accessibilité numérique de manière systématique dans la réalisation de ses projets, et cela depuis plus de 20 ans.

Ils nous ont déjà fait confiance pour la mise en conformité R G A A de leur site.

Pourquoi pas vous ?

Contactez-nous par mail, à l'adresse [contact@eolasse.fr](mailto:contact@eolasse.fr), afin de travailler ensemble à la mise en conformité de votre site.